

## **Séance publique du 10 septembre 2001**

### **Délibération n° 2001-0201**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Résultat des opérations d'urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités pour l'année 2000 : SERL, OPAC du Rhône, SEM Lyon Confluence, SEM de la Cité internationale**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis au Conseil les résultats pour l'année 2000, des opérations d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon.

Ces opérations d'urbanisme sont conduites selon trois modes de réalisation :

#### **1° - la régie directe :**

la Communauté urbaine aménage directement et supporte le risque financier ;

#### **2° - la convention publique d'aménagement :**

la Communauté urbaine confie la réalisation de l'opération à un aménageur public (SERL, OPAC du Rhône, SEM Lyon Confluence, SEM de la Cité internationale).

Elle supporte le risque financier et, à ce titre, exerce un contrôle strict sur l'évolution de l'opération ;

#### **3° - la convention d'aménagement :**

la réalisation de l'opération est confiée à un opérateur privé qui supporte le risque financier. La Communauté urbaine demeure responsable de la bonne exécution du programme des équipements publics.

### **TITRE I - LES OPERATIONS CONCERNEES**

Au cours de l'année 2000 et au premier semestre 2001, huit opérations d'urbanisme ont fait l'objet d'un achèvement définitif, y compris comptable, à savoir :

- la ZAC "Champ du Pont" à Bron,
- la ZAC "de la Soie" à Décines Charpieu,
- la zone d'activités de l'est lyonnais à Chassieu,
- la ZAC "Stéphane Déchant" à La Mulatière,
- la ZAC "Moncey-Saint Jacques" à Lyon 3°,
- la ZAC "Pompidou Charrial" à Lyon 3°,
- la ZAC "Joannès Ambre" à Lyon 4°,
- la ZAC "du Centre" à Oullins,

et ne sont plus prises en compte.

En revanche, au cours de la même période, sept opérations ont été créées et approuvées :

- la ZAC "du Pôle Alimentaire" à Corbas,
- la ZAC "du Centre" à Irigny,
- la ZAC "Porte Ampère" à Lyon 7°,
- la ZAC "les Gaulnes" à Meyzieu,
- la ZAC "du Centre" à Mions,
- la ZAC "Narcisse Bertholey" à Oullins,
- la ZAC "les Hauts de Feuilly" à Saint Priest,

et une opération a été créée :

- la ZAC "Industrie Nord" à Lyon 9°.

La ZAC "de la Cité internationale" à Lyon 6° est passée d'une régie directe à une convention publique d'aménagement.

Enfin, toujours pendant la même période, des opérations ont été modifiées ou adaptées :

- la ZAC "136, avenue Félix Faure" à Lyon 3°,
- la ZAC "Gare de la Part-Dieu" à Lyon 3°,
- la ZAC "Cité Internationale" à Lyon 6°,
- la ZAC "Thiers" à Lyon 6°,
- la ZAC "du Parc de Gerland" à Lyon 7°,
- la ZAC "des Pierres Blanches" à Mions,
- la ZAC "Mozart" à Saint Priest,
- la ZAC "Secteur Feuilly" à Saint Priest,
- la ZAC "Charpennes Wilson" à Villeurbanne,
- la ZAC "Tonkin II" à Villeurbanne.

Le nombre d'opérations d'urbanisme ressort à ce jour de la manière suivante :

Types d'opérations	Phases actives ou créées	Clôture et bilan liquidation	Total
<b>I - régies directes</b>	9	1	10
<b>II - conventions publiques :</b>			
- SERL	24	6	30
- OPAC du Rhône	7	3	10
- SEM Cité Internationale	1	0	1
- SEM Confluence	1	0	1
<b>III - conventions privées</b>	22	7	29
<b>total</b>	<b>64</b>	<b>17</b>	<b>81</b>

## TITRE II - LES RESULTATS DE LA COMMERCIALISATION

Le résultat de l'année 2000 pour l'ensemble des opérations en phase active doit faire l'objet d'une distinction en fonction de la nature des programmes.

En matière de commercialisation dans les ZAC à vocation d'activités économiques, il se présente de la manière suivante :

Libellé	Régies directes	Conventions publiques	Conventions privées	Total
prévu	9 150 mètres carrés de SHON	139 748 mètres carrés de SHON	82 087 mètres carrés de SHON	230 985 mètres carrés de SHON
réalisé	15 744 mètres carrés de SHON	52 214 mètres carrés de SHON	62 820 mètres carrés de SHON	117 184 mètres carrés de SHON
<b>taux de réalisation</b>	172 %	37,30 %	76,50 %	50,70 %

Avec plus de 117 000 mètres carrés SHON commercialisés, tous secteurs d'activités confondus, l'année 2000 représente le meilleur score de commercialisation des six dernières années, même si 50 % seulement du prévisionnel fixé à la fin de 1999 est atteint.

Les opérations développées sous forme de conventions privées rattrapent leur retard sur des programmes plutôt tertiaires (Limonest : ZAC "du Bois des Côtes", ZAC "Sans Souci", Lyon 9° : ZAC "Michel Berthet").

Le stock total des opérations d'activités, (hors opération Lyon-Confluence) représente à la fin de 2000, avec les opérations approuvées début 2001, un potentiel de 1437 516 mètres carrés SHON répartis de la manière suivante :

- hôtels	36 575 mètres carrés SHON,
- commerces et services	76 131 mètres carrés SHON,
- tertiaires ou mixtes	453 330 mètres carrés SHON,
- industries	755 379 mètres carrés SHON,
- autres activités	116 101 mètres carrés SHON.

La production s'opère à 90 % dans les opérations publiques.

Le stock disponible à court terme représente principalement :

- 275 000 mètres carrés SHON en tertiaire ou mixte (ZAC "du Parc de Gerland" à Lyon 7°, ZAC "de la Gare Part-Dieu" à Lyon 3°, ZAC "du Quartier de l'Industrie" à Lyon 9°, ZAC "Secteur Feuilly" à Saint Priest, ZAC "du Bois des Côtes" à Limonest, ZAC "Porte Ampère" à Lyon 7°),

- 110 000 mètres carrés SHON en industrie (ZAC "des Pierres Blanches" à Mions, ZAC "Pesselière" à Mions, ZAC "Secteur Feuilly" à Saint Priest, ZAC "Porte Ampère" à Lyon 7°, ZAC "les Gaulnes" à Meyzieu).

La question du renouvellement de l'offre à moyen terme est posée et sera examinée dans le cadre de l'approbation du plan de mandat.

En matière de commercialisation des ZAC à vocation d'habitat, le résultat de l'année 2000 se présente de la manière suivante :

Libellé	Régies directes	Conventions publiques	Conventions privées	Total
prévu	34 logements	517 logements	831 logements	1382 logements
réalisé	34 logements	166 logements	152 logements	352 logements
<b>taux de réalisation</b>	100 %	32 %	18 %	25,40 %

Au total, les ventes de terrain offrant un potentiel de 352 logements représentent seulement 25 % du prévisionnel fixé à fin 1999.

Après les fortes commercialisations des années 1998 et 1999, notamment pour les ZAC en conventions privées qui offraient les meilleurs sites, l'année 2000 réalise un score moyen tous secteurs confondus.

Le stock total des opérations d'habitat, (hors opération Lyon-Confluence) représente à la fin de 2000, avec les opérations approuvées début 2001, un potentiel de 3 642 logements répartis de la manière suivante :

- social 255 logements,
- intermédiaire 439 logements,
- accession 2387 logements,
- indéterminé 561 logements.

La production s'opère à 73 % dans les opérations publiques.

Le stock disponible à court et moyen termes représente près de 3060 logements, dont principalement :

- 2 071 logements en accession (ZAC "les Hauts de Feuilley" à Saint Priest, ZAC "du Quartier de l'Industrie" à Lyon 9°, ZAC "les Jardins du Fort" à Bron, ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin, ZAC "du Centre" à Mions, ZAC "Narcisse Bertholey" à Oullins, ZAC "Massimi" à Lyon 7°),

- 390 logements en intermédiaire (ZAC "du Centre" à Mions, ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin, ZAC "Massimi" à Lyon 7°, ZAC "Saint-Clair" à Caluire et Cuire).

Le renouvellement du stock de terrains constructibles en matière de logements ne semble pas assuré. Il se recompose partiellement sur les opérations de centralité et de restructuration de quartier. Ces sites font alors l'occasion d'un investissement important de la Communauté urbaine en terme d'équipements avant que les acteurs privés interviennent dans des conditions économiques parfois tendues au regard du marché de l'immobilier.

Sur l'ensemble des opérations, la production totale de logements sociaux atteint 37 % des programmes. Ceux-ci sont presque entièrement réalisés, ce qui explique le faible stock dans cette catégorie (255 logements).

Les prévisions, par nature de construction, pour 2001 pour les deux secteurs (habitat et activités) sont :

Libellé	Régies directes	Conventions publiques	Conventions privées	Total
logements	67	536	742	1 345
activités	9 000 mètres carrés de SHON	161 572 mètres carrés de SHON	40 249 mètres carrés de SHON	210 821 mètres carrés de SHON

Si les objectifs sont tenus, la question du renouvellement du stock se posera avec encore plus d'acuité.

### TITRE III - LES RESULTATS DES OPERATIONS CONCEDEES

Après les résultats globaux de l'année 2000 sur l'ensemble des opérations d'urbanisme, il est soumis au Conseil les comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) de celles faisant l'objet de conventions publiques, conformément aux dispositions de l'article L 1 523-3 du code général des collectivités locales, confiées aux aménageurs suivants :

- la SERL,
- l'OPAC du Rhône,
- la SEM de la Cité internationale,
- la SEM Lyon-confluence.

Selon cet article, les aménageurs publics doivent fournir chaque année, un compte-rendu financier comportant le bilan actualisé des activités ainsi que le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes.

Ainsi, les CRAC présentés par les aménageurs font ressortir l'écart entre les dépenses et les recettes des bilans d'opérations à programme de construction et d'équipements publics constants.

Toute modification importante du programme de construction et/ou d'équipements publics fait l'objet d'un bilan révisé, présenté individuellement à l'assemblée.

Pour l'année écoulée, l'écart constaté reflète la situation des bilans d'opérations, compte tenu des réalisations de dépenses et de recettes arrêtées au 31 décembre, cumulées avec les résultats des années antérieures. Il prend également en compte les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'opération jusqu'à son terme ainsi que les modifications de bilans délibérées par le conseil de Communauté au cours de l'année.

Les dépenses comprennent les études, la maîtrise foncière, les travaux d'équipement et d'aménagement paysager, les frais financiers et de commercialisation, la rémunération de l'aménageur.

Les recettes sont constituées du produit des cessions de charges foncières et des participations à l'équilibre du bilan, délibérées par l'assemblée, soit lors de l'approbation initiale de l'opération, soit lors de sa révision.

Les CRAC présentent également les prévisions de l'année future et l'écart prévisionnel qui en résulte.

Ces dernières comprenant les objectifs de réalisation de dépenses et de recettes jusqu'à l'achèvement prévisionnel de l'opération, les objectifs sont réajustés chaque année en fonction de l'évolution des marchés immobiliers. Elles intègrent également les modifications de bilan pour les opérations en cours de réorientation, bilans révisés, qui ont été ou seront soumis à l'assemblée.

Les résultats, qui sont présentés au Conseil, correspondent aux 42 opérations engagées au 31 décembre 2000 (41 en phase de réalisation et une en phase de création : la ZAC "du Quartier de l'Industrie Nord").

#### **A - Opérations confiées à la SERL -**

##### **Corbas - ZAC "des Corbèges" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	40 255 000,00	31 952 000,00	7 540 000,00	39 492 000,00
recettes :	41 079 000,00	15 833 000,00	25 598 000,00	41 431 000,00
dont Communauté	10 262 000,00	10 262 000,00	0,00	10 262 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	824 000,00	- 16 119 000,00	18 058 000,00	1 939 000,00

**Corbas - ZAC "des Corbèges" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	6 136 835	4 871 051	1 149 466	6 020 517
recettes :	6 262 453	2 413 725	3 902 390	6 316 115
dont Communauté	1 564 432	1 564 432	0	1 564 432
dont Ville	0	0	0	0
écart	125 618	- 2 457 326	2 752 924	295 598

Date de fin de convention : 20 décembre 2004

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 3 à la convention passée avec la SERL visant à la transformation de la concession en convention publique d'aménagement.

**Craponne - ZAC "du Centre-Ville" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	18 041 000,00	13 887 000,00	3 307 000,00	17 194 000,00
recettes :	17 361 000,00	16 337 000,00	1 216 000,00	17 553 000,00
dont Communauté	5 399 000,00	5 399 000,00	0,00	5 399 000,00
dont Ville	5 507 000,00	3 947 000,00	1 560 000,00	5 507 000,00
écart	- 680 000,00	2 450 000,00	- 2 091 000,00	359 000,00

**Craponne - ZAC "du Centre-Ville" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	2 750 332	2 117 060	504 149	2 621 208
recettes :	2 646 667	2 490 560	185 378	2 675 938
dont Communauté	823 072	823 072	0	823 072
dont Ville	839 537	601 716	237 820	839 537
écart	- 103 665	373 500	- 318 771	54 729

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : ville de Craponne : 1 560 000 F, soit 237 820 €

Date de fin de convention : 15 septembre 2001

L'actualisation du coût des travaux à réaliser dans le cadre du programme des équipements publics permet une amélioration du résultat prévisionnel, même si le retard pour la libération des terrains décale la commercialisation des derniers programmes de construction.

La convention passée avec la SERL arrivant à échéance, il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 4 comprenant, d'une part, la transformation de la concession en convention publique d'aménagement et, d'autre part, la prorogation de cette convention pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 15 septembre 2003.

**Dardilly - ZAC "du Paisy" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	13 426 000,00	12 263 000,00	874 000,00	13 137 000,00
recettes :	13 644 000,00	12 492 000,00	1 128 000,00	13 620 000,00
dont Communauté	1 348 000,00	1 348 000,00	0,00	1 348 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	218 000,00	229 000,00	254 000,00	483 000,00

**Dardilly - ZAC "du Paisy" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	2 046 780	1 869 482	133 240	2 002 723
recettes :	2 080 014	1 904 393	171 962	2 076 356
dont Communauté	205 501	205 501	0	205 501
dont Ville	0	0	0	0
écart	33 234	34 911	38 722	73 633

Date de fin de convention : 8 novembre 2001

Cette opération d'urbanisme est presque entièrement achevée après une très bonne commercialisation.

Le bilan de clôture devrait être soumis au Conseil d'ici la fin de l'année 2001.

**Décines Charpieu - lotissement "Les Pivolles" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	77 382 000,00	75 114 000,00	2 295 000,00	77 409 000,00
recettes :	76 914 000,00	76 916 000,00	0,00	76 916 000,00
dont Communauté	20 509 000,00	20 509 000,00	0,00	20 509 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	- 468 000,00	1 802 000,00	- 2 295 000,00	- 493 000,00

**Décines Charpieu - lotissement "Les Pivolles" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	11 796 810	11 451 055	349 870	11 800 926
recettes :	11 725 464	11 725 769	0	11 725 769
dont Communauté	3 126 577	3 126 577	0	3 126 577
dont Ville	0	0	0	0
écart	- 71 346	274 713	- 349 870	- 75 157

Date de fin de convention : 31 août 2001

Compte tenu de l'échec des négociations de la SERL avec EDF sur le remboursement, par EDF, des 500 000 F (76 224 €) d'un préfinancement assuré par la SERL, au regard des puissances souscrites par les constructeurs inférieures de 30 % de la prévision inscrite dans le contrat d'origine, le résultat prévisionnel est à nouveau négatif.

Il est proposé de verser une partie de ce solde à hauteur de 468 000 F HT (71 346,14 €) sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 657 210 - fonction 824 - opération 0255.

Par ailleurs, la convention étant arrivée à terme et compte tenu des actions de liquidation à intervenir afin de clore cette opération d'urbanisme, il est proposé au Conseil que lui soit présenté, lors d'une prochaine séance, le protocole correspondant dont l'échéance serait fixée au 31 décembre 2002.

Nouvel écart prévisionnel 2001 : - 25 000 F HT (- 3 811 €).

**Irigny - ZAC "du Centre-Ville" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		0,00	41 840 000,00	41 840 000,00
recettes :		0,00	41 840 000,00	41 840 000,00
dont Communauté		0,00	21 364 000	21 364 000,00
dont Ville		0,00	7 061 000,00	7 061 000,00
écart		0,00	0,00	0,00

**Irigny - ZAC "du Centre-Ville" (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		0	6 378 467	6 378 467
recettes :		0	6 378 467	6 378 467
dont Communauté		0	3 256 921	3 256 921
dont Ville		0	1 076 443	1 076 443
écart		0	0	0

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2004 : Communauté urbaine : 21 364 000 F, soit 3 256 921 €

2005 : Ville : 7 061 000 F, soit 1 076 443 €

Date de fin de convention : 15 mars 2006

Cette opération d'urbanisme, créée et approuvée par les conseils de Communauté en date des 22 janvier et 26 février 2001, est citée pour mémoire, la présente délibération concernant les résultats de l'année 2000.

Le programme prévoit la réalisation de 130 logements environ dont 20 % de logements sociaux, 17 000 mètres carrés de commerces, la requalification des réseaux de viabilité et des espaces publics.

La commune d'Irigny réalisera à cette occasion une extension de l'hôtel de Ville ainsi qu'une école maternelle et une crèche.

#### Lyon1er - ZAC "des Pentes de la Croix-Rousse" - (en FHT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	99 841 000,00	94 021 000,00	8 803 000,00	102 824 000,00
recettes :	98 585 675,00	93 565 000,00	5 347 000,00	98 912 000,00
dont Communauté	37 594 923,00	37 594 923,00	0,00	37 594 923,00
dont Ville	4 974 000,00	4 270 000,00	704 000,00	4 974 000,00
subvention DDE-FSU	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
écart	- 1 255 325,00	- 456 000,00	- 456 000,00	- 3 912 000,00

#### Lyon1er - ZAC "des Pentes de la Croix-Rousse" - (en € HT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	15 220 662	14 333 409	1 342 009	15 675 418
recettes :	15 029 289	14 263 892	815 145	15 079 037
dont Communauté	5 731 309	5 731 309	0	5 731 309
dont Ville	758 281	650 957	107 324	758 281
subvention DDE-FSU	30 490	0	30 490	30 490
écart	- 191 373	- 69 517	-526 864	- 596 381

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : ville de Lyon : 704 000 F, soit 107 324 €

Date de fin de convention : 27 juin 2001

L'achèvement de cette opération d'urbanisme s'avère particulièrement difficile à conduire tant pour la mise en œuvre des derniers travaux d'aménagement provisoire sur la propriété des 12, 14, rue Neyret (présence d'occupants sans titre) que pour la commercialisation des lots de copropriétés en diffus et des locaux commerciaux.

Un accord devra être recherché avec la ville de Lyon sur les conditions d'aménagement des 12, 14, rue Neyret et la rétrocession de cette emprise foncière.

Afin de permettre à l'aménageur de conduire les actions correspondantes, il est proposé au Conseil d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 5 prorogeant la convention pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 27 juin 2003.

Le versement d'une partie du solde négatif pour un montant de 2 103 000 F HT (320 600,28 €) sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 657 210 - fonction 824 - opération 0257.

Nouvel écart prévisionnel 2001 : - 1 809 000 F HT (- 275 780 €).

**Lyon 1er - ZAC "des Pierres Plantées" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	18 173 000,00	18 153 000,00	3 000,00	18 156 000,00
recettes :	18 182 000,00	18 182 000,00	0,00	18 182 000,00
dont Communauté	9 820 000,00	9 820 000,00	0,00	9 820 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	9 000,00	29 000,00	- 3 000,00	26 000,00

**Lyon 1er - ZAC "des Pierres Plantées" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	2 770 456	2 767 407	457	2 767 864
recettes :	2 771 828	2 771 828	0	2 771 828
dont Communauté	1 497 049	1 497 049	0	1 497 049
dont Ville	0	0	0	0
écart	1 372	4 421	- 457	3 964

Date de fin de convention : 4 février 1999

La clôture financière de cette opération d'urbanisme entièrement achevée est suspendue à la régularisation foncière d'une parcelle de terrain pour laquelle un abandon de servitudes anciennes s'imposait au préalable.

Le bilan de clôture définitif devrait être soumis au Conseil prochainement.

**Lyon 1er - ZAC "du Bourg Saint Vincent" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	27 373 000,00	27 374 000,00	55 000,00	27 429 000,00
recettes :	28 014 000,00	28 022 000,00	0,00	28 022 000,00
dont Communauté	13 887 824,00	13 887 824,00	0,00	13 887 824,00
dont Ville	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
écart	641 000,00	648 000,00	- 55 000,00	593 000,00

**Lyon 1er - ZAC "du Bourg Saint Vincent" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	4 172 987	4 173 139	8 385	4 181 524
recettes :	4 270 707	4 271 926	0	4 271 926
dont Communauté	2 117 185	2 117 185	0	2 117 185
dont Ville	152 449	152 449	0	152 449
écart	97 720	98 787	- 8 385	90 402

Date de fin de convention : 31 décembre 1998

L'achèvement de cette opération d'urbanisme se heurte à la régularisation foncière relative à deux cessions imbriquées pour lesquelles la Communauté rencontre des difficultés de mobilisation de l'office notarial chargé de ces affaires.

Le bilan de clôture définitif devrait être soumis au Conseil prochainement.

**Lyon 2° - ZAC "Perrache-Quai de Saône" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	41 683 000,00	41 601 367,87	86 918,31	41 688 286,18
recettes :	41 854 000,00	41 861 223,19	0,00	41 861 223,19
dont Communauté	26 240 896,00	26 240 896,00	0,00	26 240 896,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	171 000,00	259 855,32	- 86 918,31	172 937,01

**Lyon 2° - ZAC "Perrache-Quai de Saône" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	6 354 532	6 342 088	13 251	6 355 338
recettes :	6 380 601	6 381 702	0	6 381 702
dont Communauté	4 000 399	4 000 399	0	4 000 399
dont Ville	0,	0	0	0
écart	26 069	39 615	- 13 251	26 364

Date de fin de convention : 31 décembre 2000

Après la suppression de cette opération d'urbanisme le 8 juillet 1999, l'ensemble des formalités de liquidation est intervenu.

Le bilan de clôture définitif devrait être soumis au Conseil prochainement.

**Lyon 3° - ZAC "de la Gare de la Part-Dieu" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	402 492 000,00	378 255 000,00	25 643 000,00	403 898 000,00
recettes :	409 997 000,00	358 683 000,00	53 302 000,00	410 985 000,00
dont Communauté	18 503 000,00	18 503 000,00	0,00	18 503 000,00
dont Ville	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
dont excédent RU	14 984 000,00	14 984 000,00	0,00	14 984 000,00
écart	7 505 000,00	- 19 572 000,00	26 659 000,00	7 087 000,00

**Lyon 3° - ZAC "de la Gare de la Part-Dieu" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	61 359 510	57 664 603	3 909 250	61 573 853
recettes :	62 503 640	54 680 871	7 973 388	62 654 259
dont Communauté	2 820 764	2 820 764	0	2 820 764
dont Ville	45 735	45 735	0	45 735
dont excédent RU	2 284 296	2 284 296	0	2 284 296
écart	1 144 130	- 2 983 732	4 064 138	1 080 406

Date de fin de convention : 31 décembre 2003

Après la commercialisation de l'ensemble des droits à construire, les derniers travaux se dérouleront en fonction de l'avancement de la réalisation des programmes immobiliers jusqu'en 2003, date de la fin de l'opération actuelle.

**Lyon 3° - "Rénovation urbaine de la Part Dieu" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		242 964 000,00	49 198 000,00	292 162 000,00
recettes :		249 107 000,00	53 773 000,00	302 880 000,00
dont Communauté		2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
dont Ville		0,00	0,00	0,00
écart		6 143 000,00	4 575 000,00	10 718 000,00

**Lyon 3° - "Rénovation urbaine de la Part Dieu" - (en €HT)**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		37 039 623	7 500 187	44 539 810
recettes :		37 976 117	8 197 641	46 173 758
dont Communauté		365 878	0	365 878
dont Ville		0	0	0
écart		936 494	697 454	1 633 949

Date de fin de convention : 31 décembre 2005

Les conditions de reprise de la concession de l'ancienne zone de rénovation urbaine de la Part-Dieu sous forme de convention publique d'aménagement seront présentées au Conseil lors d'une prochaine séance.

S'agissant d'une opération d'urbanisme, il convient de l'intégrer dans le présent compte-rendu annuel.

**Lyon6° - ZAC "Thiers" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	183 031 000,00	126 908 000,00	66 116 000,00	193 024 000,00
recettes :	183.419 000,00	139 565 000,00	54 051 000,00	193 616 000,00
dont Communauté	136 350 000,00	114 341 000,00	22 009 000,00	136 350 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
dont Sytral	3 706 000,00	3 706 000,00	0,00	3 706 000,00
écart	388 000,00	12 657 000,00	- 12 065 000,00	592 000,00

**Lyon6° - ZAC "Thiers" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	27 902 896	19 347 000	10 079 319	29 426 319
recettes :	27 962 046	21 276 547	8 240 022	29 516 569
dont Communauté	20 786 424	17 431 173	3 355 250	20 786 424
dont Ville	0	0	0	0
dont Sytral	564 976	564 976	0	564 976
écart	59 150	1 929 547	- 1 839 297	90 250

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2002 : Communauté urbaine : 14 663 000 F, soit 2 235 360 €

2003 : Communauté urbaine : 7 346 000 F, soit 1 119 890 €

Date de fin de convention : 25 janvier 2003

L'hypothèse qui est soumise au Conseil intègre l'acquisition du bâtiment de l'armée du salut en 2002.

La commercialisation du terrain libéré nécessite une modification du document d'urbanisme applicable, notamment afin d'intégrer un épannelage compatible avec les autres constructions de la ZAC.

Par ailleurs, la ZAC vaut programme d'aménagement d'ensemble sur son périmètre. La réalisation du programme des équipements publics nécessite le recours à une procédure d'expropriation pour certains immeubles.

Ces deux aspects ne modifient pas l'économie générale de cette opération d'urbanisme, mais impliquent un allongement de sa durée.

Aussi est-il proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 3 à la convention passée avec la SERL comprenant, d'une part, la transformation de la concession en convention publique d'aménagement, et, d'autre part, la prorogation de cette convention pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

#### Lyon7° - ZAC "des Portes de la Guillotière" - (en F HT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	105 900 000,00	100 436 000,00	5 700 000,00	106 136 000,00
recettes :	107 865 000,00	106 326 000,00	1 617 000,00	107 943 000,00
dont Communauté	42 473 000,00	42 903 000,00	0,00	42 903 000,00
dont Ville	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
écart brut	1 965 000,00	5 890 000,00	- 4 083 000,00	1 807 000,00
excédent encaissé	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
écart net	- 35 000,00	3 890 000,00	- 4 083 000,00	- 193 000,00

#### Lyon7° - ZAC "des Portes de la Guillotière" - (en €HT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	16 144 351	15 311 369	868 959	16 180 329
recettes :	16 443 913	16 209 294	246 510	16 455 804
dont Communauté	6 474 967	6 540 520	0	6 540 520
dont Ville	533 572	533 572	0	533 572
écart brut	299 562	897 925	- 622 449	275 475
excédent encaissé	304 898	304 898	0	304 898
écart net	- 5 336	593 027	- 622 449	- 29 423

Date de fin de convention : 24 juin 2001

La réalisation des travaux d'aménagement des voiries est programmée sur l'année 2001.

Pour permettre la commercialisation des programmes de logements de la société 3F, la SERL s'est portée acquéreur des locaux en rez-de-chaussée d'immeubles.

Les locaux de la première tranche, rue Gilbert Dru, sont cédés à la ville de Lyon pour l'implantation d'un commissariat.

La commercialisation des locaux de la deuxième tranche dépend de l'achèvement du bâtiment par cette société.

Toutefois, les formalités relatives à l'achèvement de cette opération d'urbanisme pourront intervenir dès 2002.

Aussi est-il proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 5 à la convention passée avec la SERL visant à proroger sa durée pour deux ans, soit jusqu'au 24 juin 2003.

Le versement d'une partie du solde négatif pour un montant de 35 000 F HT (5 335,72 €) sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 657 210 - fonction 824 - opération 0085.

Nouvel écart prévisionnel 2001 : - 158 000 F HT (- 24 087 €).

#### Lyon9° - ZAC "du Quartier de l'Industrie" - (en FHT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	122 381 000,00	12 644 000,00	112 615 000,00	125 259 000,00
recettes :	107 763 000,00	161 000,00	125 691 000,00	125 852 000,00
dont Communauté	71 713 000,00	0,00	103 241 000,00	103 241 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	- 14 618 000,00	- 12 483 000,00	13 076 000,00	593 000,00

#### Lyon9° - ZAC "du Quartier de l'Industrie" - (en €HT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	18 656 863	1 927 565	17 168 046	19 095 611
recettes :	16 428 363	24 544	19 161 469	19 186 014
dont Communauté	10 932 576	0	15 738 989	15 738 989
dont Ville	0	0	0	0
écart	2 228 500	- 1 903 021	1 993 423	90 402

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2002 : Communauté urbaine : 23 904 000 F, soit 3 644 141 €

2003 : Communauté urbaine : 31 594 000 F, soit 4 816 474 €

2004 : Communauté urbaine : 47 743 000 F, soit 7 278 373 €

Date de fin de convention : 13 mai 2004

Par délibération en date du 22 janvier 2001, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création modificatif, le nouveau bilan financier et la transformation de la convention passée avec la SERL en convention publique d'aménagement.

Les travaux d'équipements sont phasés en tenant compte, d'une part, de la maîtrise foncière de l'aménageur et, d'autre part, de la réalisation des premiers programmes de construction.

En terme de perspective de commercialisation, les évolutions des options sur certains îlots seront prises en compte.

Une étude de capacité est conduite pour affiner la densité potentielle des îlots restants disponibles pour les programmes de logements.

#### **Lyon9° - ZAC "Quartier de l'Industrie Nord" -**

Date de fin de convention : 4 septembre 2002

Cette opération d'urbanisme, créée par une délibération du conseil de Communauté en date du 22 janvier 2001, est citée pour mémoire, la présente délibération concernant les résultats de l'année 2000.

Après validation des études de réalisation qui prévoient un programme mixte habitat-activités pour une capacité de 146 000 mètres carrés SHON maximum et adaptation du document d'urbanisme en conséquence, le dossier d'approbation de la ZAC sera soumis au Conseil.

#### **Meyzieu-Jonage - ZAC "les Gaulnes" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		917 000,00	312 988 000,00	313 905 000,00
recettes :		0,00	316 100 000,00	316 100 000,00
dont Communauté		0,00	0,00	0,00
dont Ville		0,00	0,00	0,00
écart		- 917 000,00	3 112 000,00	2 195 000,00

#### **Meyzieu-Jonage - ZAC "les Gaulnes" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		139 796	47 714 713	47 854 509
recettes :		0	48 189 134	48 189 134
dont Communauté		0	0	0
dont Ville		0	0	0
écart		- 139 796	474 421	334 626

Date de fin de convention : 13 février 2011

La ZAC "des Gaulnes", créée le 25 novembre 1999, a fait l'objet d'une délibération d'approbation par le conseil de Communauté en date du 22 janvier 2001.

Cette opération d'urbanisme qui se développe sur un vaste territoire de près de 140 hectares est destinée à renforcer sensiblement l'offre de la Communauté urbaine en matière d'accueil d'entreprises industrielles et artisanales.

Les importants travaux d'aménagement, principalement liés à la viabilité des terrains et au paysage, distinguent deux phases.

La première, située en partie sur le foncier maîtrisée par la Communauté urbaine, devrait permettre d'offrir des terrains viabilisés à court terme.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention passée avec la SERL visant à transformer la concession en convention publique d'aménagement.

**Mions Corbas - ZAC "des Pierres Blanches" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	122 797 000,00	88 066 000,00	50 347 000,00	138 413 000,00
recettes :	112 590 000,00	42 167 000,00	98 240 000,00	140 407 000,00
dont Communauté	54 383 000,00	21 210 875,00	60 742 125,00	81 953 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	- 10 207 000,00	- 45 899 000,00	47 893 000,00	1 994 000,00

**Mions Corbas - ZAC "des Pierres Blanches" - (en € T) –**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	18 720 282	13 425 575	7 675 351	21 100 926
recettes :	17 164 235	6 428 318	14 976 591	21 404 909
dont Communauté	8 290 635	3 233 577	9 260 077	12 493 654
dont Ville		0	0	0
écart	- 1 556 047	- 6 997 257	7 301 241	303 983

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2002 : Communauté urbaine : 16 586 000 F, soit 2 528 519 €

2003 : Communauté urbaine : 16 586 000 F, soit 2 528 519 €

2004 : Communauté urbaine : 10 207 000 F, soit 1 556 047 €

2005 : Communauté urbaine : 17 363 125 F, soit 2 646 991 €

Date de fin de convention : 11 octobre 2007

Par délibération en date du 22 janvier 2001, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de ZAC modificatif de cette opération comprenant des ajustements du document d'urbanisme et une révision du programme des équipements publics.

Cette modification permet d'envisager à moyen terme le développement du secteur destiné à accueillir un parc d'activités de 12 hectares.

Par ailleurs, le pôle logistique réalisé par la société Sogaris a connu un fort développement sur l'année 2000 avec la construction de trois nouveaux bâtiments.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 3 à la convention passée avec la SERL visant à la transformation de la concession en convention publique d'aménagement.

**Mions - ZAC "Pesselière" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	46 856 000,00	14 569 000,00	37 001 000,00	51 570 000,00
recettes :	47 152 000,00	6 839 000,00	44 732 000,00	51 571 000,00
dont Communauté	22 397 000,00	6 002 000,00	17 299 000,00	23 301 000,00
dont Communauté foncier	2 010 000,00	0,00	2 010 000,00	2 010 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	296 000,00	- 7 730 000,00	7 731 000,00	1 000,00

**Mions - ZAC "Pesselière" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	7 143 151	2 221 030	5 640 766	7 861 796
recettes :	7 188 276	1 042 599	6 819 349	7 861 948
dont Communauté	3 414 401	914 999	2 637 216	3 552 215
dont Communauté foncier	306 423	0	306 423	306 423
dont Ville	0,	0	0	0
écart	45 125	-1 178 431	1 178 583	152

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2002 : Communauté urbaine : 5 465 000 F, soit 833 134 €

2004 : Communauté urbaine : 5 465 000 F, soit 833 134 €

2005 : Communauté urbaine : 6 369 000 F, soit 970 948 €

Date de fin de convention : 31 août 2005

La maîtrise foncière aujourd'hui assurée va permettre la mise en œuvre des travaux d'équipement de cette opération d'urbanisme d'offres de terrains d'activités pour une capacité totale de plus de 11 hectares.

Les premiers terrains peuvent cependant être commercialisés dès cette année.

La décision de modifier l'échéancier de versement des participations prise par délibération du 30 mars 2001 explique l'évolution de la participation de la Communauté au bilan de la ZAC.

**Oullins - ZAC "Narcisse Bertholey" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	6 408 000,00	798 000,00	57 721 000,00	58 519 000,00
recettes :	6 408 000,00	0,00	58 310 000,00	58 310 000,00
dont Communauté	0,00	0,00	28 600 000,00	28 600 000,00
dont Ville	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
écart	0,00	- 798 000,00	589 000,00	- 209 000,00

**Oullins - ZAC "Narcisse Bertholey" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	976 893	121 654	8 799 510	8 921 164
recettes :	976 893	0	8 889 302	8 889 302
dont Communauté	0	0	4 360 042	4 360 042
dont Ville	0	0	762 245	762 245
écart	0	- 121 654	89 792	- 31 862

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2005 : ville d'Oullins : 2 500 000 F, soit 381 123 €

2005 : Communauté urbaine : 14 300 000 F, soit 2 180 021 €

2006 : ville d'Oullins : 2 500 000 F, soit 381 123 €

2006 : Communauté urbaine : 14 300 000 F, soit 2 180 021 €

Date de fin de convention : 22 janvier 2007

Approuvée par délibération du conseil de Communauté en date du 22 janvier 2001, cette opération d'urbanisme prévoit la réalisation de 25 000 mètres carrés SHON de logements, commerces et services.

Une première consultation a permis de retenir des opérateurs sur cinq îlots. Les équipements publics comprennent des travaux de viabilité et des travaux primaires avec le réaménagement de la place Arlès Dufour.

**Pierre Bénite - ZAC "du Centre" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	30 323 000,00	16 093 000,00	15 882 000,00	31 975 000,00
recettes :	30 429 000,00	0,00	30 644 000,00	30 644 000,00
dont Communauté	14 859 000,00	0,00	15 220 000,00	15 220 000,00
dont Ville	6 370 000,00	0,00	6 244 000,00	6 244 000,00
écart	106 000,00	- 16 093 000,00	14 762 000,00	- 1 331 000,00

**Pierre Bénite - ZAC "du Centre" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	4 622 712	2 453 362	2 421 195	4 874 557
recettes :	4 638 871	0	4 671 648	4 671 648
dont Communauté	2 265 240	0	2 320 274	2 320 274
dont Ville	971 100	0	951 892	951 892
écart	16 159	- 2 453 362	2 250 452	- 202 910

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : ville de Pierre Bénite : 3 282 000 F, soit 500 338 €

2001 : Communauté urbaine : 2 508 000 F, soit 382 342 €

2002 : ville de Pierre Bénite : 1 250 000 F, soit 190 561 €

2003 : ville de Pierre Bénite : 1 712 000 F, soit 260 993 €

2003 : Communauté urbaine : 3 317 000 F, soit 505 673 €  
 2004 : Communauté urbaine : 6 000 000 F, soit 914 694 €  
 2005 : Communauté urbaine : 3 395 000 F, soit 517 564 €

Date de fin de convention : 3 janvier 2005

La modification de l'échéancier de versement des participations prise par délibération en date du 30 mars 2001, explique l'évolution de la participation de la Communauté urbaine.

Le récalage des travaux et du planning de réalisation font apparaître un solde négatif prévisionnel.

La consultation de commercialisation lancée par la SERL a permis de retenir un opérateur pour l'ensemble du programme de construction de 11 000 mètres carrés SHON de logements et de commerces.

**Saint Genis Laval - ZAC "des Basses Barolles" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	148 251 300,99	148 270 174,29	223,26	148 270 397,55
recettes :	154 403 238,23	154 406 220,40	0,00	154 406 220,40
dont Communauté	4 537 018,00	4 537 018,00	0,00	4 537 018,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart brut	6 151 937,24	6 136 046,11	- 223,26	6 135 822,85
excédent encaissé	6 018 065,15	6 018 065,15	0,00	6 018 065,15
écart net	133 872,09	117 980,96	- 223,26	117 757,70

**Saint Genis Laval - ZAC "des Basses Barolles" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	22 600 765	22 603 642	34	22 603 676
recettes :	23 538 622	23 539 077	0	23 539 077
dont Communauté	691 664	691 664	0	691 664
dont Ville	0	0	0	0
écart brut	937 857	935 434	- 34	935 400
excédent encaissé	917 448	917 448	0	917 448
écart net	20 409	17 986	- 34	17 952

Date de fin de convention : 31 décembre 1998

L'achèvement de cette opération d'urbanisme se heurte à la régularisation foncière relative à six dossiers pour lesquels la Communauté rencontre des difficultés de mobilisation de l'office notarial chargé de ces affaires.

Dès déblocage, le bilan définitif de cette clôture pourra être soumis au Conseil.

**Saint Priest - ZAC "du Centre" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	28 117 000,00	27 590 000,00	553 000,00	28 143 000,00
recettes :	28 119 000,00	28 186 000,00	0,00	28 186 000,00
dont Communauté	11 483 000,00	11 483 000,00	0,00	11 483 000,00
dont Ville	9 294 000,00	9 294 000,00	0,00	9 294 000,00
dont subvention B 89	1 009 000,00	1 009 000,00	0,00	1 009 000,00
écart	2 000,00	596 000,00	- 553 000,00	43 000,00

**Saint Priest - ZAC "du Centre" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	4 286 409	4 206 068	84 304	4 290 373
recettes :	4 286 714	4 296 928	0	4 296 928
dont Communauté	1 750 572	1 750 572	0	1 750 572
dont Ville	1 416 861	1 416 861	0	1 416 861
dont subvention B 89	153 821	153 821	0	153 821
écart	305	90 860	- 84 304	6 555

Date de fin de convention : 31 décembre 1999

La fin des travaux liée au dernier programme de construction permettra de soumettre au Conseil le bilan de clôture définitif.

**Saint Priest - ZAC "Secteur Feuilly" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	217 619 000,00	77 956 000,00	142 480 000,00	220 436 000,00
recettes	196 507 000,00	17 117 000,00	214 840 000,00	231 957 000,00
dont Communauté participation	72 103 000,00	16 400 000,00	79 916 000,00	96 316 000,00
dont Communauté foncier	10 833 000,00	0,00	10 833 000,00	10 833 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	- 21 112 000,00	- 60 839 000,00	72 360 000,00	11 521 000,00

**Saint Priest - ZAC "Secteur Feuilly" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	33 175 803	11 884 316	21 720 936	33 605 252
recettes	29 957 299	2 609 470	32 752 147	35 361 617
dont Communauté participation	10 992 031	2 500 164	12 183 116	14 683 280
dont Communauté foncier	1 651 480	0	1 651 480	1 651 480
dont Ville	0	0	0	0
écart	- 3 218 504	- 9 274 846	11 031 211	1 756 365

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : Communauté urbaine : 13 313 000 F, soit 2 029 554 €  
 2004 : Communauté urbaine : 5 000 000 F, soit 762 245 €  
 2005 : Communauté urbaine : 10 485 000 F, soit 1 598 428 €  
 2006 : Communauté urbaine : 14 904 000 F, soit 2 272 100 €  
 2007 : Communauté urbaine : 18 304 000 F, soit 2 790 427 €  
 2008 : Communauté urbaine : 7 000 000 F, soit 1 067 143 €  
 2009 : Communauté urbaine : 10 910 000 F, soit 1 663 219 €

Date de fin de convention : 4 novembre 2009

Par délibération en date du 30 mars 2001, le conseil de Communauté a acté l'évolution de cette opération d'urbanisme en approuvant un nouveau bilan qui prenait également en compte un nouvel échéancier de versement des participations.

Le 25 juin 2001, le Conseil a approuvé le dossier de PAZ modificatif, notamment sur les aspects de desserte.

Les perspectives de commercialisation d'une plus grande partie du programme locatif tertiaire améliore le résultat financier prévisionnel.

D'importants travaux d'équipements permettront d'offrir successivement des terrains d'accueil pouvant répondre à un large éventail en terme de surface de lot pour une capacité totale cessible de plus de 50 hectares.

**Saint Priest - ZAC "des Perches" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	82 821 000,00	73 631 000,00	9 552 000,00	83 183 000,00
recettes :	82 326 568,00	73 484 000,00	9 449 000,00	82 933 000,00
dont Communauté participation	19 116 568,00	19 116 000,00	0,00	19 116 000,00
dont Communauté foncier	6 198 000,00	6 198 000,00	0,00	6 198 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	- 494 432,00	- 147 000,00	- 103 000,00	- 250 000,00

**Saint Priest - ZAC "des Perches" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	12 625 980	11 224 974	1 456 193	12 681 167
recettes :	12 550 604	11 202 564	1 440 491	12 643 054
dont Communauté participation	2 914 302	2 914 215	0	2 914 215
dont Communauté foncier	944 879	944 879	0	944 879
dont Ville	0	0	0	0
écart	- 75 376	- 22 410	- 15 702	- 38 112

Date de fin de convention : 20 décembre 2007

L'ensemble des travaux et de la commercialisation devrait connaître un achèvement en 2001.

Seule restera ensuite la gestion locative des locaux d'Europarc pris à bail par la SERL pouvant être loués aux entreprises dans l'attente de leur implantation sur le parc technologique.

Compte tenu de la durée restant à couvrir, il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 6 à la convention passée avec la SERL visant à transformer la concession en convention publique d'aménagement.

**Saint Priest - ZAC "Hauts de Feuilley" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	2 762 000,00	2 989 000,00	44 905 000,00	47 894 000,00
recettes :	2 762 000,00	0,00	48 224 000,00	48 224 000,00
dont Communauté	0,00	0,00	12 212 000,00	12 212 000,00
dont Communauté foncier	0,00	0,00	3 032 000,00	3 032 000,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	0,00	- 2 989 000,00	3 319 000,00	330 000,00

**Saint Priest - ZAC "Hauts de Feuilley" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	421 064	455 670	6 845 723	7 301 393
recettes :	421 064	0	7 351 701	7 351 701
dont Communauté	0	0	1 861 707	1 861 707
dont Communauté foncier	0	0	462 225	462 225
dont Ville	0	0	0	0
écart	0	- 455 670	505 978	50 308

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2005 : Communauté urbaine : 12 212 000 F, soit 1 861 707 €

Date de fin de convention : 21 mars 2006

Cette opération d'urbanisme a été approuvée par délibération du conseil de Communauté en date du 26 février 2001.

Les travaux de viabilité permettront de desservir un programme de logements d'une capacité totale de 31 600 mètres carrés SHON (maisons de ville, maisons patio, maisons de parc).

La précommercialisation lancée par la SERL permet l'étude de projets avec des opérateurs pour lesquels des cessions pourraient intervenir en 2002.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 3 à la convention passée avec la SERL visant à transformer la concession en convention publique d'aménagement.

**Saint Priest - ZAC "Mozart" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	63 799 000,00	8 777 000,00	59 536 000,00	68 313 000,00
recettes :	63 799 000,00	0,00	75 582 000,00	75 582 000,00
dont Communauté	43 977 000,00	0,00	46 817 000,00	46 817 000,00
dont Ville	0,00	0,00	7 855 000,00	7 855 000,00
écart	0,00	- 8 777 000,00	16 046 000,00	7 269 000,00

**Saint Priest - ZAC "Mozart" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	9 726 095	1 338 045	9 076 205	10 414 250
recettes :	9 726 095	0	11 522 402	11 522 402
dont Communauté	6 704 250	0	7 137 206	7 137 206
dont Ville	0	0	1 197 487	1 197 487
écart	0	- 1 338 045	2 446 197	1 108 152

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : Communauté urbaine : 5 351 000 F, soit 815 755 €

2001 : ville de Saint Priest : 2 618 000 F, soit 399 112 €

2002 : Communauté urbaine : 8 404 000 F, soit 1 281 182 €

2002 : ville de Saint Priest : 2 618 000 F, soit 399 112 €

2003 : Communauté urbaine : 10 995 000 F, soit 1 676 177 €

2003 : ville de Saint Priest : 2 618 000 F, soit 399 112 €

2004 : Communauté urbaine : 15 513 000 F, soit 2 364 942 €

2005 : Communauté urbaine : 6 554 000 F, soit 999 151 €

Date de fin de convention : 3 février 2005

L'augmentation de la participation de la Communauté urbaine résulte de l'approbation d'un nouvel échéancier de son versement par délibération en date du 30 mars 2001.

En revanche, l'amélioration sensible du résultat financier prévisionnel est liée à l'évolution du programme de construction issu du dossier modificatif approuvé par l'assemblée en date du 25 juin 2001.

Ce programme comprend 14 000 mètres carrés SHON de logements et 7 900 mètres carrés SHON de commerces dont une moyenne surface en rez-de-chaussée d'immeuble. Pour l'îlot concerné, le montage consiste à associer deux opérateurs, spécialisés chacun sur un des thèmes.

**Vaux en Velin - ZAC "du Centre-Ville" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	187 925 000,00	156 056 000,00	36 155 000,00	192 211 000,00
recettes :	188 015 000,00	97 457 000,00	86 397 000,00	183 854 000,00
dont Communauté	47 932 336,00	39 838 336,00	8 093 664,00	47 932 000,00
dont Ville	29 884 000,00	9 200 000,00	20 684 000,00	29 884 000,00
dont Etat	16 584 000,00	0,00	16 584 000,00	16 584 000,00
autres subventions	40 313 220,07	29 774 220,07	35 408 000,00	65 182 220,07
écart	90 000,00	- 58 599 000,00	50 242 000,00	- 8 357 000,00

**Vaux en Velin - ZAC "du Centre-Ville" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	28 648 982	23 790 584	5 511 794	29 302 378
recettes :	28 662 702	14 857 224	13 171 138	28 028 362
dont Communauté	7 307 238	6 073 315	1 233 871	7 307 186
dont Ville	4 555 786	1 402 531	3 153 255	4 555 786
dont Etat	2 528 215	0	2 528 215	2 528 215
autres subventions	6 145 711	4 539 051	5 397 915	9 936 965
écart	13 720	- 8 933 360	7 659 344	- 1 274 016

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : Communauté urbaine : 8 093 664 F, soit 1 233 871 €  
 2002 : ville de Vaux en Velin : 11 242 000 F, soit 1 713 832 €  
 2003 : ville de Vaux en Velin : 9 442 000 F, soit 1 439 424 €

Date de fin de convention : 13 juillet 2004

Cette opération d'urbanisme sensible rencontre des difficultés sur le plan de la commercialisation tant des immeubles de logements en accession à la propriété que des commerces.

Pour ces derniers, cette situation fragilise la gestion commune des propriétaires des premiers magasins. Un dispositif particulier est étudié pour la mise en place d'une structure de gestion unique pouvant remplacer les actuels propriétaires.

Le report de la démolition du Grand Vire a impliqué des charges importantes de maintien en fonctionnement pour le bilan de la ZAC.

Dans ce contexte, une hypothèse de révision de la poursuite du développement de cette opération comprenant :

- un allongement de sa durée,
- une réduction des charges foncières,
- une amélioration de traitement des espaces publics,
- un allongement du versement des participations de la Ville,

a été élaborée par l'aménageur. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le nouvel écart négatif prévisionnel s'élèverait à 27 600 000 F HT (4 207 593 €).

Après étude de cette hypothèse, le dossier fera l'objet d'une présentation spécifique à l'assemblée.

Toutefois est proposé au Conseil d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 3 à la convention passée avec la SERL visant à transformer la concession en convention publique d'aménagement.

**Villeurbanne - ZAC "Tonkin II" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	509 234 000,00	436 415 000,00	73 247 000,00	509 662 000,00
recettes :	591 407 000,00	544 303 000,00	48 548 000,00	592 851 000,00
dont Communauté	74 542 000,00	74 542 000,00	0,00	74 542 000,00
dont Ville	5 705 000,00	5 705 000,00	0,00	5 705 000,00
autres : OPHLM-Tonkin I- Stalingrad	5 412 000,00	5 412 000,00	0,00	5 412 000,00
écart brut	82 173 000,00	107 888 000,00	- 24 699 000,00	83 189 000,00
excédent encaissé	80 000 000,00	80 000 000,00	0,00	80 000 000,00
écart net	2 173 000,00	27 888 000,00	- 24 699 000,00	3 189 000,00

**Villeurbanne - ZAC "Tonkin II" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	77 632 223	66 531 038	11 166 433	77 697 471
recettes :	90 159 416	82 978 457	7 401 095	90 379 552
dont Communauté	11 363 855	11 363 855	0	11 363 855
dont Ville	869 722	869 722	0	869 722
autres : OPHLM-Tonkin I- Stalingrad	825 054	825 054	0	825 054
écart brut	12 527 193	16 447 420	- 3 765 338	12 682 081
excédent encaissé	12 195 921	12 195 921	0	12 195 921
écart net	331 272	4 251 498	- 3 765 338	486 160

Date de fin de convention : 5 mars 2006

Le dossier modificatif de cette opération d'urbanisme a été approuvé le 10 juillet 2000.

Outre l'évolution réglementaire destinée à permettre l'extension de la clinique du Tonkin et la modification de l'usage du dernier îlot à commercialiser, ce dossier intègre un ajustement du programme des

équipements publics comprenant la réfection des espaces sur dalle dont les travaux devraient démarrer à la fin de 2001.

Le solde de trésorerie permet le prélèvement d'une partie de l'écart positif.

Aussi, la somme de 2 173 000 F (331 271,71 €) sera-t-elle encaissée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 747 800 - fonction 824 - opération 0080.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 5 à la convention passée avec la SERL visant à transformer la concession en convention publique d'aménagement.

Nouvel écart prévisionnel 2001 : + 1 016 000 F (154 888 €).

**Villeurbanne - ZAC "Tonkin III" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	214 546 000,00	201 646 000,00	13 465 000,00	215 111 000,00
recettes :	221 905 000,00	217 803 000,00	6 424 000,00	224 227 000,00
dont Communauté participations	50 895 000,00	50 895 000,00	0,00	50 895 000,00
dont Communauté travaux secondaires	28 259 000,00	25 923 000,00	2 643 000,00	28 566 000,00
dont Ville	4 494 000,00	1 805 000,00	2 434 000,00	4 239 000,00
écart	7 359 000,00	16 157 000,00	- 7 041 000,00	9 116 000,00

**Villeurbanne - ZAC "Tonkin III" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	32 707 327	30 740 735	2 052 726	32 793 461
recettes :	33 829 199	33 203 853	979 332	34 183 186
dont Communauté participations	7 758 893	7 758 893	0	7 758 893
dont Communauté travaux secondaires	4 308 057	3 951 936	402 923	4 354 859
dont Ville	685 106	275 170	371 061	646 231
écart	1 121 872	2 463 119	- 1 073 394	1 389 725

Date de fin de convention : 29 octobre 2001

Cette opération d'urbanisme est pratiquement achevée. La réalisation des aménagements définitifs du giratoire Etienne Gagnaire et la création du mail André Philip, après régularisation d'un échange avec la CAFAL, conclue le programme des équipements publics.

Toutefois, la procédure de clôture administrative et financière (remise d'ouvrage, rétrocession des emprises publiques, bilan financier définitif), nécessite de proroger la convention passée avec la SERL pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 29 octobre 2003.

Aussi, il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 4 correspondant à cette prorogation.

**Villeurbanne - ZAC "Charpennes-Wilson" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	143 424 000,00	97 931 000,00	49 470 000,00	147 401 000,00
recettes :	148 504 000,00	106 404 000,00	45 864 000,00	152 268 000,00
dont Communauté participations	65 068 000,00	65 068 000,00	0,00	65 068 000,00
dont Communauté travaux secondaires	18 055 000,00	6 317 000,00	11 699 000,00	18 016 000,00
dont Ville travaux secondaires	2 542 000,00	421 000,00	1 924 000,00	2 345 000,00
dont Ville parc	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00
écart	5 080 000,00	8 473 000,00	- 3 606 000,00	4 867 000,00

**Villeurbanne - ZAC "Charpennes-Wilson" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	21 864 848	14 929 485	7 541 653	22 471 138
recettes :	22 639 289	16 221 185	6 991 922	23 213 107
dont Communauté participations	9 919 553	9 919 553	0	9 919 553
dont Communauté travaux secondaires	2 752 467	963 020	1 783 501	2 746 521
dont Ville travaux secondaires	387 525	64 181	293 312	357 493
dont Ville parc	1 676 939	0	1 676 939	1 676 939
écart	774 441	1 291 701	- 549 731	741 969

Date de fin de convention : 18 juin 2003

Le dossier modificatif de cette opération d'urbanisme a été approuvé par délibération du conseil de Communauté en date du 26 février 2001.

Les acquisitions restant à effectuer, le planning prévisionnel de réalisation des travaux et de la commercialisation incitent à retenir l'hypothèse qui est présentée au Conseil avec une prorogation de la convention passée avec la SERL pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 18 juin 2005.

Aussi est-il proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 4 correspondant à cette prorogation ainsi qu'à la transformation de la concession en convention publique d'aménagement.

**B - Opérations confiées à l'OPAC du Rhône -****Bron - ZAC "des Jardins du Fort" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	85 134 170,00	49 332 610,00	36 128 300,00	85 460 910,00
recettes :	85 134 970,00	37 456 800,00	48 004 000,00	85 460 800,00
dont Communauté participation	24 608 000,00	19 500 000,00	5 108 000,00	24 608 000,00
dont Communauté habitat abordable	532 550,00	532 550,00	0,00	532 550,00
dont Ville	7 001 000,00	2 488 000,00	4 512 000,00	7 000 000,00
écart	800,00	- 11 875 810,00	11 875 700,00	- 110,00

**Bron - ZAC "des Jardins du Fort" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	12 978 621	7 520 708	5 507 724	13 028 432
recettes :	12 978 743	5 710 252	7 318 163	13 028 415
dont Communauté participation	3 751 465	2 972 756	778 710	3 751 465
dont Communauté habitat abordable	81 187	81 187	0	81 187
dont Ville	1 067 296	379 293	687 850	1 067 143
écart	122	- 1 810 456	1 810 439	- 17

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : ville de Bron : 1 244 000 F, soit 189 647 €  
 2002 : ville de Bron : 1 244 000 F, soit 189 647 €  
 2003 : ville de Bron : 1 244 000 F, soit 189 647 €  
 2004 : ville de Bron : 780 000 00 F; soit 118 910 €  
 2005 : communauté urbaine de Lyon : 5 108 000 F, soit 778 710 €

Date de fin de convention : 29 octobre 2005

La poursuite de la réalisation de cette opération d'urbanisme s'inscrit, conformément à l'échéancier prévisionnel et au bilan ajusté qui reste équilibré.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 4 à la convention passée avec l' OPAC du Rhône visant à la transformation de la concession en convention publique d'aménagement.

**Caluire et Cuire - ZAC "de Saint Clair" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	117 590 100,00	109 119 440,00	6 558 060,00	115 677 500,00
recettes :	98 077 960,00	84 577 960,00	11 555 000	96 132 960,00
dont Communauté participation	39 270 320,00	39 270 320,00	0,00	39 270 320,00
dont Communauté foncier	3 139 000,00	3 139 000,00	0,00	3 139 000,00
dont Communauté versement TLE	2 339 770,00	2 339 770,00	0,00	2 339 770,00
dont Ville foncier	877 000,00	877 000,00	0,00	877 000,00
écart	- 19 512 140,00	- 24 541 480,00	4 996 940,00	- 19 544 540,00

**Caluire et Cuire - ZAC "de Saint Clair" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	17 926 495	16 635 151	999 770	17 634 921
recettes :	14 951 887	12 893 827	1 761 548	14 655 375
dont Communauté participation	5 986 722	5 986 722	0	5 986 722
dont Communauté foncier	478 537	478 537	0	478 537
dont Communauté versement TLE	356 696	356 696	0	356 696
dont Ville foncier	133 698	133 698	0	133 698
écart	- 2 974 606	- 3 741 325	761 779	- 2 979 546

Date de fin de convention : 31 juillet 2003

L'écart prévisionnel demeure stable malgré le report de la commercialisation de l'îlot F en 2001.

La consultation lancée sur cet îlot a permis de sélectionner le groupe CIRMAD qui propose un programme de 13 200 mètres carrés SHON :

- 3 700 mètres carrés de logements locatifs intermédiaires,
- 3 000 mètres carrés d'hôtels,
- 6 500 mètres carrés de bureaux.

La réalisation du parc paysager dans les infrastructures du tronçon "est"-ouest du périphérique ainsi que le projet de passerelle sur le Rhône reliant Saint Clair à la Cité Internationale de Lyon devraient permettre d'envisager la commercialisation des deux derniers îlots (A2 et A3 : 21 000 mètres carrés SHON) d'ici 2003, plutôt qu'un rachat par la Communauté urbaine des terrains correspondants.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 5 la convention passée avec l'OPAC du Rhône visant à la transformation de la concession en convention publique d'aménagement.

**Dardilly - ZAC "des Noyeraies" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	39 716 760,00	32 318 020,00	7 044 180,00	39 362 200,00
recettes :	39 716 760,00	33 865 290,00	8 190 910,00	41 056 200,00
dont Communauté	7 166 380,00	7 166 380,00	0,00	7 166 380,00
dont Communauté habitat abordable	237 000,00	237 000,00	404 764,00	641 764,00
dont Ville parc aménagé	6 562 100,00	0,00	7 786 140,00	7 786 140,00
écart	0,00	547 270,00	1 146 730,00	1 694 000,00

**Dardilly - ZAC "des Noyeraies" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	6 054 781	4 926 850	1 073 878	6 000 729
recettes :	6 054 781	5 010 281	1 248 696	6 258 977
dont Communauté	1 092 508	1 092 508	0	1 092 508
dont Communauté habitat abordable	36 130	36 130	61 706	97 836
dont Ville parc aménagé	1 000 386	0	1 186 989	1 186 989
écart	0	83 431	174 818	258 249

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : Communauté urbaine : 404 764 F, soit 61 706 €

2001 : ville de Dardilly : 7 786 140 F, soit 1 186 989 €

date de fin de concession : 28 décembre 2001.

Le bilan prévisionnel fait apparaître une amélioration du solde positif (+ 1 694 000 F) par rapport au CRAC 1999.

L'ensemble des programmes de construction est commercialisé à fin 2000.

Le réaménagement de la place de l'Aurore, les remises d'ouvrages ainsi que la clôture administrative et financière de la ZAC restent à accomplir pour prononcer l'achèvement de l'opération d'urbanisme.

Aussi convient-il de proroger la durée de la convention pour un an, soit jusqu'au 28 décembre 2002.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 5 correspondant.

**Ecully - ZAC "du Centre" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	41 066 060,00	37 969 690,00	2 208 520,00	40 178 210,00
recettes :	41 066 060,00	37 164 480,00	3 926 730,00	41 091 210,00
dont Communauté	13 519 450,00	13 519 451,00	0,00	13 519 451,00
dont Ville	6 520 710,00	5 169 140,00	1 362 880,00	6 532 020,00
écart	0,00	- 805 210,00	1 718 210,00	913 000,00

**Ecully - ZAC "du Centre" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	6 260 480	5 788 442	336 687	6 125 129
recettes :	6 260 480	5 665 688	598 626	6 264 315
dont Communauté	2 061 027	2 061 028	0	2 061 028
dont Ville	994 076	788 030	207 770	995 800
écart	0	- 122 753	261 939	139 186

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : ville d'Ecully : 1 362 880 F, soit 207 770 €

Date de fin de convention : 23 janvier 2002

Le bilan financier prévisionnel fait apparaître une amélioration du solde (+ 913 000 F) par rapport au CRAC 1999.

La commercialisation des programmes de construction est achevée.

A la demande de la municipalité d'Ecully, début 2001, des travaux de finition ont été décalés par rapport à l'échéancier prévisionnel arrêté par l'OPAC du Rhône.

Après réalisation des derniers travaux, la clôture administrative et financière pourra intervenir.

Toutefois, il convient de proroger la durée de la convention pour un an, soit jusqu'au 23 janvier 2003.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 7 correspondant.

**Fontaines sur Saône - ZAC "des Marronniers" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	10 864 170,00	9 538 310,00	719 000,00	10 257 310
recettes :	9 010 350,00	7 567 750,00	1 371 000,00	8 938 750,00
dont Communauté participation bilan	2 118 700,00	2 118 700,00	0,00	2 118 700,00
dont Communauté participation DSU	4 394 690,00	4 394 690,00	0,00	4 394 690,00
dont reversement subvention Etat	1 500 011,00	347 220,00	1 224 000,00	1 571 220,00
dont reversement subvention Ville	580 430,00	290 215,00	147 000,00	437 215,00
écart	- 1 853 820,00	- 1 970 560	652 000,00	- 1 318 560,00

**Fontaines sur Saône - ZAC "des Marronniers" - (en €HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	1 656 232	1 454 106	109 611	1 563 717
recettes :	1 373 619	1 153 696	209 008	1 362 704
dont Communauté participation bilan	322 994	322 994	0	322 994
dont Communauté participation DSU	669 966	669 966	0	669 966
dont reversement subvention Etat	228 675	52 933	186 598	239 531
dont reversement subvention Ville	88 486	44 243	22 410	66 653
écart	- 282 613	- 300 410	99 397	- 201 013

date de fin de concession : 22 mars 2002.

Par délibération en date du 26 mars 2001, le conseil de Communauté a pris acte du bilan prévisionnel conforme à celui qui est présenté au Conseil ci-dessus, décidé de verser le solde négatif sur l'année 2001 et de proroger la durée de la convention pour un an, soit jusqu'au 22 mars 2002.

Ce délai devrait permettre d'achever les derniers travaux et de procéder à la clôture de cette opération d'urbanisme.

Nouvel écart prévisionnel 2001 : 0.

**Francheville - ZAC "du Chater" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	23 865 500,00	23 920 150,00	- 94 500,00	23 825 650,00
recettes :	24 566 770,00	24 862 380,00	- 295 600,00	24 566 780,00
dont Communauté	5 311 102,00	5 311 100,00	0,00	5 311 100,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	701 270,00	942 230,00	- 201 100,00	741 130,00

**Francheville - ZAC "du Chater" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	3 638 272	3 646 603	- 14 406	3 632 197
recettes :	3 745 180	3 790 245	- 45 064	3 745 181
dont Communauté	809 672	864 554	0	864 554
dont Ville	0	0	0	0
écart	106 908	143 642	- 30 657	112 985

date de fin de concession : 11 mars 1999.

Cette opération d'urbanisme est entièrement achevée.

La clôture définitive reste suspendue à la question de la gestion du parc de stationnement réalisé dans l'îlot des Marronniers sur fonds privés et dont l'aménageur ne peut conserver la propriété du volume correspondant.

**Meyzieu - ZAC "du Centre" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	45 286 360,00	43 495 530	1 932 760	45 428 290,00
recettes :	45 286 360,00	45 350 300,00	0,00	45 350 300,00
dont Communauté	16 714 248,00	16 714 250,00	0,00	16 714 250,00
dont Communauté habitat abordable	615 670,00	615 670,00	0,00	615 670,00
dont Ville	15 151 910,00	15 151 910,00	0,00	15 151 910,00
écart	0,00	1 854 770,00	- 1 932 760,00	- 77 990,00

**Meyzieu - ZAC "du Centre" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	6 903 861	6 630 851	294 647	6 925 498
recettes :	6 903 861	6 913 609	0	6 913 609
dont Communauté	2 548 071	2 548 071	0	2 548 071
dont Communauté habitat abordable	93 858	93 858	0	93 858
dont Ville	2 309 894	2 309 894	0	2 309 894
écart	0	282 758	- 294 647	- 11 889

date de fin de concession : 31 décembre 2001.

Après la réalisation des derniers programmes de construction de l'OPAC du Rhône et de la SEMCODA et des travaux finition, la clôture administrative et financière de cette opération d'urbanisme peut être envisagée sur l'année 2002.

Aussi convient-il de proroger la durée de la convention d'aménagement pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2002.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser monsieur le président à signer l'avenant n° 7 correspondant.

**Mions - ZAC "du Centre" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		2 977 640,00	59 922 350,00	62 899 990,00
recettes :		0,00	62 950 000,00	62 950 000,00
dont Communauté		0,00	25 700 000,00	25 700 000,00
dont Ville		0,00	0,00	0,00
écart		- 2 977 640,00	3 027 650,00	50 010,00

**Mions- ZAC "du Centre" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		453 938	9 135 103	9 589 042
recettes :		0	9 596 666	9 596 666
dont Communauté		0	3 917 940	3 917 940
dont Ville		0	0	0
écart		- 453 938	461 562	7 624

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2004 : Communauté urbaine : 5 000 000 F, soit 762 245 €

2005 : Communauté urbaine : 6 900 000 F, soit 1 051 898 €

2006 : Communauté urbaine : 6 900 000 F, soit 1 051 898 €

2007 : Communauté urbaine : 6 900 000 F, soit 1 051 898 €

date de fin de concession : 26 février 2007.

Cette opération d'urbanisme qui prévoit la réalisation de 32 000 mètres carrés SHON (59 logements aidés, 236 logements en accession ou intermédiaires, 2500 mètres carrés de commerces et services) a été approuvée par délibération du 26 février 2001.

Outre les travaux de viabilité, le programme des équipements publics comprend la réalisation par la Commune d'un parc public d'un hectare.

**Pierre Bénite - ZAC "du Perron" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	68 795 630,00	68 082 820,00	571 510,00	68 654 330,00
recettes :	68 795 640,00	68 793 230,00	- 138 900,00	68 654 330,00
dont Communauté	15 461 570,00	15 461 570,00	0,00	15 641 570,00
dont Ville	0,00	0,00	0,00	0,00
écart	10,00	710 410,00	- 710 410,00	0,00

**Pierre Bénite - ZAC "du Perron" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	10 487 826	10 379 159	87 126	10 466 285
recettes :	10 487 828	10 487 460	- 21 175	10 466 285
dont Communauté	2 357 101	2 357 101	0	2 357 101
dont Ville	0	0	0	0
écart	2	108 301	- 108 301	0

date de fin de concession : 21 décembre 1999.

La clôture définitive de cette opération d'urbanisme a été retardée suite aux difficultés rencontrées par l'aménageur pour la rétrocession de la voie privative V. Bergougnot aux co-lotés concernés.

Une procédure judiciaire ayant été engagée en 2000, les copropriétaires semblent aujourd'hui souhaiter reprendre les formalités de rétrocessions amiables.

Dès ces rétrocessions effectuées, le bilan de clôture pourra vous être soumis.

**Saint Fons - ZAC "des Clochettes" - (en FHT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	66 716 000,00	67 248 630,00	- 381 760,00	66 866 870,00
recettes :	66 716 000,00	68 788 900,00	- 2 072 900,00	66 716 000,00
dont Communauté	13 969 870,00	13 969 871,00	0,00	13 969 871,00
dont Ville	3 541 320,00	3 541 320,00	0,00	3 541 320,00
écart	0,00	1 540 270,00	- 1 691 140,00	- 150 870,00

**Saint Fons - ZAC "des Clochettes" - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses	10 170 789	10 251 988	- 58 199	10 193 789
recettes :	10 170 789	10 486 800	- 316 012	10 170 789
dont Communauté	2 129 693	2 129 693	0	2 129 693
dont Ville	539 871	539 871	0	539 871
écart	0	234 813	- 257 813	- 23 000

date de fin de concession : 18 novembre 1999.

Pour cette opération d'urbanisme entièrement réalisée, la procédure de clôture se heurte également aux difficultés de l'aménageur à rétrocéder une voie de desserte à caractère privé à l'association syndicale libre (hameau des sillons).

Une provision pour un éventuel contentieux explique le solde négatif qui est dû également au réajustement du prorata de TVA ainsi qu'aux dépenses de gestion et de réfection des voiries et réseaux non rétrocédés.

L'écart négatif de 150 870 F HT (22 999,98 €) sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 657 170 - fonction 824 - opération 0161.

Nouvel écart prévisionnel 2001 : 0.

**C- Opération confiée à la SEM Lyon-Confluence -****Lyon 2° - "Lyon-Confluence" - (en F HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		51 143 000,00	370 592 000,00	421 735 000,00
recettes :		29 996 000,00	239 672 000,00	269 668 000,00
dont Communauté		29 264 000,00	217 392 000,00	246 656 000,00
dont Ville		0,00	0,00	0,00
écart		- 21 147 000,00	- 130 920 000,00	- 152 067 000

**Lyon 2° - "Lyon-Confluence " - (en € HT) -**

Libellé	Bilan prévisionnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2001
dépenses		7 796 700	56 496 386	64 293 086
recettes		4 572 861	36 537 761	41 110 622
dont Communauté		4 461 268	33 141 197	37 602 465
dont Ville		0	0	0
écart		- 3 223 839	- 19 958 625	- 23 182 465

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2001 : Communauté urbaine : 41 806 000 F, soit 6 373 284 €  
 2002 : Communauté urbaine : 83 612 000 F, soit 12 746 567 €  
 2003 : Communauté urbaine : 91 973 000 F, soit 14 021 193 €

date de fin de concession : 22 novembre 2004

La convention concerne actuellement les missions relatives à la phase préparatoire à la réalisation.

Dans ce cadre, la SEM assure la coordination des études, les acquisitions, la mise en état des sols, les travaux préparatoires ou provisoires ainsi que des missions de communication et d'animation.

Les deux premiers éléments constituent la part essentielle de l'activité à fin 2000. Les premiers travaux sont engagés en 2001 avec la promenade de Saône et la place des archives.

En fonction du recalage possible du volume d'activité prévisionnel et de la situation de la trésorerie de l'opération, un nouvel échéancier de versement des participations délibérées pourrait vous être proposé.

#### D - Opération confiée à la SEM de la Cité internationale -

##### Lyon 6° - ZAC "Cité Internationale" - (en FHT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		1 770 000,00	167 881 000,00	169 651 000,00
recettes :		0,00	196 862 000,00	196 862 000,00
dont Communauté		0,00	78 174 000,00	78 174 000,00
dont Ville		0,00	0,00	0,00
écart		- 1 770 000,00	28 981 000,00	27 211 000,00

##### Lyon 6° - ZAC "Cité Internationale" - (en € HT) -

Libellé	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2000	Réalisé au 31 décembre 2000	Reste à faire	Bilan prévisionnel au 1er janvier 2001
dépenses		269 835	25 593 293	25 863 128
recettes :		0	30 011 418	30 011 418
dont Communauté		0	11 917 549	11 917 549
dont Ville		0	0	0
écart		- 269 835	4 418 125	4 148 290

Echéancier de versement des participations délibérées par les collectivités :

2005 : Communauté urbaine : 30 000 000 F, soit 4 573 471 €  
 2006 : Communauté urbaine : 30 000 000 F, soit 4 573 471 €  
 2007 : Communauté urbaine : 18 174 000 F, soit 2 770 608 €

date de fin de concession : 18 juillet 2007

Par délibération en date du 26 février 2001, le conseil de Communauté a approuvé le dossier modificatif de cette opération d'urbanisme correspondant notamment à l'évolution du secteur amont devant accueillir l'extension du palais des Congrès.

Suite à la consultation organisée par la SEM de la Cité internationale, l'ensemble des charges foncières du secteur aval a été réservé par les lauréats dont les propositions financières permettent d'améliorer assez sensiblement le résultat financier prévisionnel.

En terme de travaux, les équipements de viabilité et l'aménagement des espaces publics accompagneront les programmes de construction pour le secteur aval.

Le démarrage des aménagements sur le secteur amont reste principalement lié à l'engagement des travaux de construction de l'extension du Palais des Congrès.

#### TITRE IV - LA SYNTHÈSE DES RESULTATS

Vous trouverez dans le tableau qui suit, le rappel des prévisions de l'année 2000, tel qu'il a été arrêté par le conseil de Communauté du 8 juin 2000, lors de l'approbation des CRAC de 1999 et les nouvelles prévisions CRAC de 2000.

En conséquence, la situation financière consolidée s'établit comme suit :

#### - incidence budgétaire ressortant de l'analyse des CRAC :

nombre d'opérations approuvées au 31 décembre 2000 : 41 + 1 en phase création.

Libellé	Ecart* prévisionnel présenté aux CRAC de 1999		Ecart prévisionnel présenté aux CRAC de 2000	
	Solde négatif hors taxes	Solde positif	Solde négatif hors taxes	Solde positif
SERL	- 54 452 325 F	46 171 670 F	- 14 745 000 F	63 205 695 F
OPAC du Rhône	- 21 365 960 F	740 946 F	- 21 092 070 F	3 398 140 F
SEM Lyon Confluence			- 152 067 000 F	
SEM Cité Internationale				27 211 000 F
total hors taxes	- 75 818 285 F	46 912 616 F	- 187 904 070 F	93 814 835 F
total TTC 19,60 %	- 90 678 669 F		- 224 733 268 F	
charge nette 19,60 %	- 43 766 053 F		- 130 918 433 F	

\* écart = différence entre recettes et dépenses des bilans consolidés de l'ensemble des opérations.

Libellé	Ecart* prévisionnel présenté aux CRAC de 1999		Ecart prévisionnel présenté aux CRAC de 2000	
	Solde négatif hors taxes	Solde positif	Solde négatif hors taxes	Solde positif
SERL	- 8 301 203 €	7 038 826 €	- 2 247 861 €	9 635 646 €
OPAC du Rhône	- 3 257 220 €	112 956 €	- 3 215 465 €	518 043 €
SEM Lyon Confluence			- 23 182 465 €	
SEM Cité Internationale				4 148 290 €
total hors taxes	- 11 558 423 €	7 151 782 €	- 28 645 791 €	14 301 979 €
total TTC 19,60 %	- 13 823 874 €		- 34 260 366 €	
charge nette 19,60 %	- 6 672 092 €		- 19 958 387 €	

La différence entre l'écart prévisionnel présenté au CRAC de 1999 (43 766 053 F ; 6 672 092 €) et celui présenté aux CRAC de 2000 (130 918 433 F ; 19 958 387 €) représente une augmentation de 87 152 380 F (13 286 295 €).

L'opération Lyon-Confluence figure à partir de 2000 dans le résultat global qu'elle influence largement puisqu'à elle seule, elle représente un écart négatif prévisionnel de 181 872 132 F TTC (27 726 228 €).

Si nous faisons abstraction de ce dossier particulier, le résultat global des opérations s'améliore très sensiblement : +94 719 752 F (+ 14 439 933 €).

Cette amélioration provient, d'une part, des variations favorables des écarts prévisionnels, notamment pour les opérations suivantes :

- ZAC "de la Cité Internationale" à Lyon 6° (+27 MF ; + 4 116 123 €),
- rénovation urbaine de la Part-Dieu à Lyon 3° (+ 10 MF ; + 1 524 490 €),
- ZAC "Mozart" à Saint Priest (+ 7 MF ; + 1 067 143 €),

et, d'autre part, des bilans révisés soumis au Conseil de Communauté pour certaines opérations qui combinés avec leurs nouveaux écarts prévisionnels, font état des variations suivantes principales :

- ZAC "quartier de l'Industrie" à Lyon 9° (+ 16 MF ; + 2 439 184 €),
- ZAC "des Pierres Blanches" à Mions (+ 14 MF ; + 2 134 286 €),
- ZAC "secteur Feuilly" à Saint Priest (+ 36 MF ; + 5 488 165 €),
- ZAC "des Perches" à Saint Priest (+ 3 MF ; + 457 347 €),
- lotissement Les Pivolles à Décines Charpieu (+ 2,8 MF ; + 426 857 €),
- ZAC "les Gaulnes" à Meyzieu-Jonage (+ 2 MF ; + 304 898 €),

même si, dans le même temps, certaines opérations diminuent leur solde prévisionnel comme par exemple :

- ZAC "du centre ville" à Vaulx en Velin (- 10 MF ; - 1 524 490 €),
- ZAC "Tonkin II" à Villeurbanne (- 19 MF, soit 2896 531 €, compte tenu de l'encaissement de 20 MF, soit 3 048 980 € de solde positif en 1999).

Aujourd'hui, la charge financière totale des opérations d'urbanisme confiées aux aménageurs publics représente un montant de 1 234 127 744 F TTC (188 141 561,70 € TTC) comprenant l'écart CRAC 2000 dont la présentation vient d'être commentée pour un montant de 130 918 433 F TTC (19 958 386,44 € TTC), les participations délibérées restant à verser pour un montant de 889 678 005 F TTC (135 630 537,50 € TTC) et les travaux primaires financés directement par la Communauté urbaine pour un montant de 213 531 306 F TTC (32 552 637,74 € TTC) à compter de l'année 2002.

Par ailleurs, la loi du 13 décembre 2000, dite loi SRU, modifie le cadre contractuel des opérations d'urbanisme confiées aux aménageurs publics en intégrant, par exemple, l'obligation de mentionner dans les conventions publiques d'aménagement les apports en nature de la collectivité ainsi que le montant et l'échéancier des participations éventuellement nécessaires.

La loi précise, en outre, les éléments du contrôle financier exercé en contre partie par la collectivité.

Ce dispositif est déjà mis en œuvre par la Communauté urbaine pour neuf opérations d'urbanisme modifiées ou approuvées début 2001.

Il est proposé au Conseil de limiter l'application de ces nouvelles dispositions aux opérations d'urbanisme en phase active, confiées aux aménageurs publics.

La transformation de la concession en convention publique d'aménagement assortie du montant des participations délibérées et de leur échéancier a été présentée au Conseil par dossier concerné ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 523-3 du code général des collectivités locales ;

Vu la loi n° 2000-1208 en date du 13 décembre 2000 ;

Vu sa délibération en date du 8 juin 2000 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE****1° - Prend acte :**

a) - du résultat de l'ensemble des opérations d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon en terme de commercialisation, de prévision et de stock,

b) - du résultat de l'année 2000 pour les opérations confiées par voie de conventions publiques à la SERL, à l'OPAC du Rhône, à la SEM de la Cité internationale et à la SEM Lyon-Confluence.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer les avenants afférents aux différentes conventions évoquées ci-dessus,

b) - encaisser les recettes et à verser les dépenses pour les montants et selon les inscriptions budgétaires définies également ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,